



CONSEIL GENERAL
1186 Essertines-sur-Rolle

Procès-verbal de la
séance ordinaire du
Conseil Général d'Essertines-sur-Rolle
du 23 juin 2026



1.	Assermentation (s), si nécessaire	3
2.	Appel	3
3.	Adoption de l'ordre du jour	3
4.	Adoption du procès-verbal du Conseil général ordinaire du 24.03.2026	3
5.	Communications du Bureau - Liste non exhaustive	3
6.	Préavis n°02-2026 - Rapport sur la gestion et les comptes 2025	4
7.	Préavis n°03-2026 - Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2026 pour la réévaluation des parcelles agricoles communales	5
8.	Retour par la Municipalité sur le projet de décision et de motion de M. Pierre-Yves VAL	6
9.	Communications de la Municipalité	9
10.	Communications des délégué-ées aux associations intercommunales (ASSAGIE, Enjeu, AIER, ORPC)	12
11.	Propositions individuelles	12
12.	Clôture séance	13
13.	Annexes	13



Le **Président**, M. **Julien FULOP** souhaite la bienvenue aux Conseillers généraux, à M^{me} la Syndique, à M^{me} la Municipale et à Messieurs les Municipaux. Il salue la présence de la presse.

1. Assermentation (s), si nécessaire

Aucune

2. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 41 conseillers sont présents sur 65, 17 excusés, 7 absents.

Le quorum étant atteint, le **Président** ouvre la séance.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour non modifié est **accepté** (40 OUI, 0 NON, 0 abstention)

4. Adoption du procès-verbal du Conseil général ordinaire du 24.03.2026

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Aucune.

M. Stephan AEPLI souhaite qu'en page 12 soit modifié le « souhaiterait en souhaite » dans son intervention.

Le PV du 24.03.2026 est **adopté** (38 OUI, 0 NON, 1 abstention)

5. Communications du Bureau - Liste non exhaustive

- Le **Président** donne la parole à M. le **Vice-Président** à l'occasion du départ de M. **Philippe STAUB, Municipal**.

M. **Yannick VAUTHIER** nous lit le texte suivant : « *Mon cher Philippe, un homme calme, pondéré. Depuis le temps que je te côtoie, je n'ai jamais perçu aucun signe d'énervement, d'impatience, de stress ou d'agressivité. J'ai toujours vu en toi cette figure paternel que l'on a envie de tutoyer, car tu rassures. Philippe, tu as toujours été un homme dévoué, dévoué à notre communauté, mais également à sa tâche qu'il n'a jamais négligée. Seul représentant du hameau de Chatel, Municipal de la mobilité, de la prévoyance sociale, des cimetières et de la gestion des déchets, tu as su faire passer tes projets, tes idées discrètement mais avec succès. Les cimetières ne sont pas difficiles à gérer et il n'y a eu aucunes plaintes des résidents. Être Municipal responsable du plus beau cimetière du Monde, celui de Bugnaux n'est pas une sinécure. Jusqu'à la semaine passée, il n'y avait qu'une tache à ton tableau, l'arrosoir de Bugnaux était troué, mais il a été changé. La Cofin n'aura pas besoin de se pencher sur le financement de son remplacement. Pour la mobilité, tu as réussi à nous obtenir le 30km/heure dans la majorité de la Commune. Pour la prévoyance sociale aucune préavis, c'est que les habitants de la Commune se portent bien. Enfin pour les déchets, je suis admiratif de la multitude de tri dans la déchetterie : cinquante bennes ou bacs différents et nous trions le verre par couleur et bientôt les bouteilles par vigneron ! En conclusions, comme un bon vaudois dirait, il n'était pas si mal ce Municipal, on était déçu en bien. Le Conseil se joint à moi, pour louer tes qualités et pour te remercier pour tous tes engagements envers notre communauté. »*

- Bienvenue à M. **Nils PETER Municipal élu** :

M. **Yannick VAUTHIER** nous lit le texte suivant : « *Nils tu as décidé de quitter notre noble assemblée, pour monter au perchoir des municipaux, dont tu connais le principe, tu es dorénavant de l'autre côté du fusil et tu vas te faire déguiller à la première enquête. Tu reprends une activité que ton prédécesseur a bien maîtrisé. Afin de faire mieux à la déchetterie, je te suggère*



de faire trier le recyclage des habits par taille. Un démarrage en douceur qui permettra de mettre doucement le pied à l'étrier. J'ai vécu des votations et élections en ta compagnie, tu sais faire passer ta rigueur et ta droiture sous une admirable couche de savoir vivre et de convivialité. Je te remercie pour le régime spécial que tu m'attribuais, pas de croissant gras, un simple pain au chocolat. Que t'accompagne tous nos vœux pour tes nouvelles tâches, avec pour toi une citation de Coluche : Les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser. »

Le **Président** remercie également M. **Nils PETER** en tant que secrétaire du bureau électoral pour sa maîtrise du dépouillement et de la saisie de Votelec.

- [Lettre de M. Pierre-Yves VAL](#) transmise pour information.
- [Article 19 al 2 \(RCG\) – rapport des archives du CG](#). La **Secrétaire** confirme que les archives sont bien tenues.
- [Communications du Président sur ses échanges avec la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes \(DGAIC\), Dpt Juridique](#)

Il a interpellé la DGAIC, des juristes qui répondent avec réactivité, suite à la séance du 23.03.2026 et l'intervention de M. **Raymond CLERC** qui souhaitait le retrait de la motion de M. **Pierre-Yves VAL** qui avait été refusé. M. **Pierre-Yves VAL** avait le droit de déposer sa motion. Le **Président** informe M. **Raymond CLERC** qu'il avait droit de demander le retrait d'un point de l'ordre du jour.

Il était également question de regrouper la motion et le projet de décision de M. **Pierre-Yves VAL**. La juriste a indiqué que l'on ne peut pas fusionner les objets déjà votés.

Concernant l'emplacement des municipaux et de la secrétaire/greffière/boursière, la DGAIC répond que c'est une décision interne du Conseil général, donc la place de la greffière peut bien être à côté des municipaux, mais en bout de table.

- [Piscine de Rolle](#)

La pétition a circulé. Les personnes intéressées au devenir de cette piscine peuvent aller se renseigner.

- [Signature des rapports de commissions](#), le **Président** rappelle de passer signer les rapports auprès de la Secrétaire.
- [Remise des jetons de présences et vacations juin 2025 – juin 2026](#)

Il invite l'Assemblée à passer vers la boursière en fin de séance pour la remise des jetons de présences.

- [Rappel des dates 2026](#) : CG 06.10.2026, CG 15.12.2026.

6. Préavis n°02-2026 - Rapport sur la gestion et les comptes 2025

Le **Président** demande la possibilité de présenter les comptes les documents comptables sans forcément page par page, l'Assemblée est unanimement en accord avec cette manière de procéder. M. **Pierre JACCARD** propose de passer les comptes par chapitre de deuxième ordre et rejoint la demande du **Président**.



Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Jérôme RICHARDET**, Municipal en charge des finances, indique que la grande différence du budget pour cette année, sont des revenus en hausse, qui font passer la Commune d'une perte à un bénéfice. Selon les indicateurs, la dette diminue et les intérêts augmentent, mais en arrivant à terme, des emprunts à taux négatif, les charges augmentent.

M. **Giacomo BIONDI MORRA** demande ce que représente le compte 9115.6 : débiteur Enfance et Jeunesse ? M. **Jérôme RICHARDET** répond que c'est la charge des enfants scolarisés en secondaire de Bugnax et Châtel (ENJEU). Sur la Commune d'Essertines village, les élèves font les quatre premières petites classes. Ensuite ils font de 5-9P à Gimel et ensuite à Rolle. Ce montant est le solde d'ENJEU (différence entre l'acompte et le décompte) perçu pour la Commune, complète M^{me} **Doris CHRISTEN**.

M. **Giacomo BIONDI MORRA** demande que représente le compte 9139 : actifs transitoires ? C'est le plus gros montant du retour sur la péréquation répond M^{me} **Doris CHRISTEN**.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion par M. **Lionel PERNET**. La commission propose d'accepter le préavis 02/2026.

Le **Président** clôt la discussion, nous passons au vote.

Le préavis 02/2026 est accepté à l'unanimité (40 OUI, 0 NON, 0 abstention)
--

L'Assemblée donne décharge de la gestion à la Municipalité
--

7. Préavis n°03-2026 - Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2026 pour la réévaluation des parcelles agricoles communales

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Stéphane GORGERAT**. La commission propose d'accepter le préavis 03/2026.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Yannick VAUTHIER**. La commission propose d'accepter le préavis 03/2026.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Bertrand SEYDOUX** est surpris que deux commissions rapportent sur ce préavis pour un montant de CHF 5'000 car la Municipalité à CHF 25'000 qu'elle peut dépenser en autonomie sans passer devant le Conseil. Deux commissions représentent des frais sous forme de vacations, de temps, pas nécessaire pour ce préavis. M. **Jérôme RICHARDET** indique que la question de mettre les conseillers devant le fait accompli s'est posée et c'est par souci de transparence envers le Conseil, qu'elle a décidé de présenter ce préavis, car il fallait aussi expliquer ce calcul des surfaces et du prix de location. Il explique que juste ajouter une ligne dans les comptes qui n'existait pas encore, n'était pas correct sans présenter ceci devant l'Assemblée. Il poursuit en indiquant que la Municipalité n'est pas responsable du nombre de commissions mandatées pour rapporter, ceci est de la compétence du **Bureau**. Dans les conclusions du rapport de la commission des finances, il rend attentif l'Assemblée sur deux points : est indiqué que ceci représente 20% du montant demandé, c'est en fait plutôt de l'ordre de 10%. Et concernant le choix du compte sur lequel le mettre 96900.4430 était impossible, car on ne peut pas mettre de compte de charge et c'est un loyer, c'est pour cette raison que le compte 96900.3132 a été créé.



M. **Pierre JACCARD** trouve qu'il y a deux malentendus : le premier étant que le budget est une autorisation de dépense, donc tous franc dépassant le budget dépensé doit être soumis au vote du législatif. S'il y a une compétence donnée à la Municipalité, ce sont des dépenses exceptionnelles et par nature imprévisibles (réparer une conduite qui aurait explosée). Le **Bureau** a décidé, conformément à la demande, de mandater la commission des finances sur ce préavis, car elle avait souhaité par le passé d'être sollicitée pour chaque dépense. Le **Bureau** a donc respecté cette volonté et s'est conformé à la demande.

Le **Président** clôt la discussion, nous passons au vote.

Le préavis 03/2026 est accepté à l'unanimité (40 OUI, 0 NON, 0 abstention)
--

8. Retour par la Municipalité sur le projet de décision et de motion de M. Pierre-Yves VAL

Le **Président** indique que les réponses qui ont fondé ce rapport de la Municipalité étaient disponibles le 10.06.2026. Ce rapport est arrivé ce matin à 11h37. Il regrette cette situation.

La **Syndique** nous indique que les pièces ajoutées à toutes les demandes de M. **Pierre-Yves VAL** ont été nombreuses à traiter depuis ce début d'année. Les documents envoyés de M. **Pierre-Yves VAL** que quelques jours avant les séances ont nécessité beaucoup de travail. Le temps passé pour l'analyse juridique de ces demandes, si elle avait dû les facturer, représente plus de CHF 18'000. Les questions posées lors du CG extraordinaire du mois de janvier ont été transmises à la DGTL mais six mois après encore aucune réponse.

Le temps passé pour l'analyse juridique de ces demandes n'est pas utilisé pour d'autres demandes prioritaires pour la Commune. Ceci au détriment, par exemple, de la revue des clés de répartition de l'AIER revue en chaque début de législature. Cette dernière avait augmenté de manière conséquente pour la Commune. La **Syndique** s'est battue contre cette clé de répartition faisant passer une facture de CHF 1000 à CHF 5000 et a finalement obtenu le statut quo. Une nouvelle augmentation faisant passer de 5.9 à 6.2% n'a pas pu être contestée par manque de temps de la part de la **Syndique** à devoir se pencher sur les sujets de M. **Pierre-Yves VAL**.

En accord avec ces collègues, toutes futures demandes juridiques seront transmises à un avocat externe. Les demandes de M. **Pierre-Yves VAL**, avec à peine une demande formulée, qu'une autre demande arrive sont difficilement gérables en interne. Le côté antidémocratique où il demande que le projet éolien soit simplement stoppé ! La Municipalité s'est battue pour que le Conseil ait le dernier mot. La Municipalité souhaite que ce projet et sa décision finale restent sous la responsabilité de la Commune. Elle souhaite également que le PACOM reste sous l'autorité communale, mais ça sera très certainement plus le cas et il va passer sous l'autorité cantonale. Les promoteurs peuvent en faire la demande, mais la Municipalité souhaite que ce PACOM reste sous l'autorité communale. Les promoteurs ont indiqué que les projets sont consultables en tout temps.

Elle nous explique que si ce rapport d'irrecevabilité arrive le jour-même, c'est parce que le délai de trois mois était très court. Elle rappelle quelques dates :

- 24.03.2026 Conseil Général
- 27.03.2026 adoption des comptes
- 19.05.2026 validation en Municipalité des questions déposées à la DGAIC



- 29.05.2026 questions déposées à la DGAIC
- 10.06.2026 réponses reçues de la DGAIC
- 15.06.2026 en séance de Municipalité, pris acte des réponses
- 17.06.2026 rédaction du rapport
- 22.06.2026 adoption du rapport d'irrecevabilité par tous les Municipaux
- 23.06.2026 transmission aux membres du Conseil général.

Elle est donc heureuse de pouvoir présenter ce rapport d'irrecevabilité ce soir, malgré le délai aussi court que le Conseil l'a demandé, car pour rappel, le délai pour un rapport est d'une année normalement, donc dans ces trois mois impartis la DGAIC a répondu, succinctement, mais a répondu.

Elle nous donne lecture du rapport d'irrecevabilité, *en annexe*.

M. **Bertrand SEYDOUX** souhaite que toute demande financière pour l'externalisation des frais d'avocats, passe devant la commission des finances. Les réponses sont gratuites et suffisantes en passant par l'autorité cantonale, la DGAIC. Le **Président** indique que si – par exemple - la **Syndique** était *plombière* elle ne pourrait pas effectuer ce travail d'analyse juridique, donc il est normal que ceci soit externalisé. M^{me} **Marie Pomme MOINAT** indique qu'il y a CHF 5000 de frais d'avocats externes dans le budget. Elle reconnaît le fait d'avoir trop fait personnellement, car c'est son métier. La DGAIC a été rapide dans ses réponses, mais en anticipant la demande de réponse la **Syndique** avait demandé à une avocate externe un devis pour ceci. Il souhaite que quand le Conseil accepte la recevabilité d'un sujet, il soit conscient des dépenses engendrées par cette acceptation. Les réponses transmises par la DGAIC sont trop succinctes selon la **Syndique**, elle a soumis également des questions plus juridiques au niveau de la DGTL. M. **Bertrand SEYDOUX** rétorque qu'il faut attendre les réponses gratuites des autorités compétentes de la DGTL.

M^{me} **Marie-Christine PETITPIERRE** explique que toute cette histoire est une cascade de responsabilités :

1. Responsabilité de la personne qui présente ce sujet, qu'il sait irrecevable.
2. Responsabilité du Bureau qui au lieu d'expliquer que ce sujet n'est pas recevable, même si par la suite les conseillers décident d'entrer en matière.
3. Celles des conseillers qui ont le droit aux informations, qui ont un rôle important à jouer mais qui n'ont pas tous les droits. Elle pense que le Conseil a pris le mauvais pli sous l'émotion du sujet des éoliennes et de vouloir faire passer des choses qui n'étaient de toute manière pas recevable auprès du Conseil. Ces démarches faisant perdre du temps à tout le monde, aux conseillers, à la Municipalité pour y répondre et elle recommande d'être plus attentif à tous ces aspects. Le **Président** répond que le **Bureau** a examiné les critères de recevabilité et en a rapporté devant le Conseil. Le **Bureau** ne doit pas s'exprimer sur le fond.

M. **David LUGEON** souligne que tout ce travail a été très bien fait. Le délai de trois mois accepté lors du dernier Conseil, allait dans le sens de la demande de M. **Pierre-Yves VAL** et pour la Municipalité ce n'était pas un cadeau, mais elle a tout de même réussi à fournir un rapport. Il félicite et remercie la Municipalité d'avoir fait son rapport malgré ce délai court et ne fait pas partie des conseillers reprochant l'envoi de ce rapport le même jour que le dit Conseil.

M. **Pierre-Yves VAL** nous donne lecture de sa lettre.



« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Il est formellement demandé que la présente déclaration figure dans son intégralité au procès-verbal de cette séance. Il est pris acte ce soir du rapport d'irrecevabilité de la Municipalité.

Ce délai de transmission extrêmement court, d'à peine quelques heures, ne permet matériellement pas une consultation juridique approfondie afin d'en analyser toutes les subtilités procédurales. La présente intervention se limite donc à un constat strictement « à première vue ».
À première vue, il est constaté une contradiction fondamentale dans l'argumentaire de ce rapport. Pour justifier l'absence de vote immédiat, l'avis de la notaire et celui de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) s'appuient sur le fonctionnement de l'acte de 2017. Or, ce rapport omet de souligner que l'acte de 2024 a fondamentalement modifié ce fonctionnement en y ajoutant une clause repoussant la ratification « au plus tard » au moment du plan partiel d'affectation valant permis de construire. L'autorité cantonale précise d'ailleurs elle-même ne pas être en mesure de se prononcer sur cette stratégie de report. Malgré cela, la juriste du Canton écrit explicitement dans son courriel annexé au rapport : « Dans tous les cas, une telle promesse ne peut déployer ses effets que lorsque le Conseil valide la constitution de l'acte ». Le Canton confirme donc officiellement que la prolongation signée en octobre 2024 par la Municipalité ne déploie actuellement aucun effet juridique définitif tant que le Conseil général ne l'a pas validée.

Cependant, le choix manifeste de ne pas vouloir statuer au plus vite maintient artificiellement cet acte et produit un effet administratif immédiat et préjudiciable pour la Commune. Ce document permet en effet au promoteur de conserver une apparence de droit et de se prévaloir du statut de « requérant » légitime face à l'État. En repoussant sciemment la ratification à l'étape communale du plan partiel d'affectation, cette manœuvre de report offre précisément au requérant l'opportunité d'utiliser son titre pour contourner la Commune et activer la procédure cantonale concentrée (Pavpc). Par cette mécanique, la procédure se voit transférée au Canton, et il est fort probable que cela aura pour conséquence de déposséder le Conseil général de son pouvoir décisionnel souverain avant même qu'un vote n'ait pu avoir lieu.

Il est donc pris acte de cette absence de volonté de statuer au plus vite. Toutefois, face à ce risque avéré pour la souveraineté communale et au vu des délais de transmission de dernière minute, le droit d'utiliser la voie de recours au Conseil d'État, expressément mentionnée à la fin de ce rapport, est formellement réservé. Dans ce même esprit de sauvegarde des droits du Conseil, le droit de donner suite au courrier du 26 mai dernier, dénonçant la transmission des études au Canton, est également maintenu.

Merci de votre attention. »

Intervention du 23/06/2026 de Pierre-Yves Val, membre du Conseil général d'Essertines-sur-Rolle »

Le **Président** rebondit en remerciant la Municipalité d'avoir respecté le délai de réponse imposé par le Conseil et conseille à M^{me} la **Syndique** d'éviter à l'avenir de déployer sa profession au bénéfice gratuit de sa charge de **Syndique**.

Il ouvre la discussion :

M^{me} **Carmen ZULAUF** demande si la Municipalité est neutre, quand il y a des demandes et des questionnements juridiques ? Elle avait posé la question lors d'un Conseil sur le sujet des



éoliennes, mais en fait la réponse était tronquée, car il y avait un accord avec les promoteurs. Elle trouve regrettable que les Municipaux doivent se charger de ses demandes juridiques en cas de doutes de position des votes du Conseil et elle comprend la limite entre la transparence du travail de la Municipalité avec leurs compétences et la vie privée. En résumé, elle trouve normal que la Municipalité fasse appel à des organismes extérieurs pour une extériorisation des demandes juridiques lorsque le Conseil met en doute sa décision d'être complètement neutre et ainsi maintenir la confiance.

Le **Président** indique que les conseillers et la Municipalité se font confiance et le sujet des éoliennes a toujours été et sera émotionnel. M^{me} **Carmen ZULAUF** pense que le problème sur les éoliennes est réel et pas seulement émotionnel et qu'il faut éviter encore plus le clivage entre les deux autorités et leurs compétences.

9. Communications de la Municipalité

M^{me} **Marie-Pomme MOINAT** et M^{me} **Stéphanie BARTOLINI** interviennent pour le départ de M. **Philippe STAUB**. Lecture de leur mots en annexe.

M^{me} **Stéphanie BARTOLINI** « *Cher Philippe, cher ami,*
Ce soir, nous marquons la fin d'un engagement constant, fidèle et loyal au service de notre commune. Ton parcours communal a débuté en 2006 avec ton entrée au Conseil général. Très rapidement, tu t'es investi au sein de la Commission de gestion, où tu as œuvré durant plusieurs années jusqu'à ton élection à la Municipalité en 2016. À la Commission de gestion, tu as notamment côtoyé Édouard Peter. Aujourd'hui, c'est son fils Nils qui te succède. Voilà un joli clin d'œil de l'histoire communale qui illustre bien la continuité de l'engagement au service de notre collectivité. Durant dix années à la Municipalité, tu as assumé la responsabilité de dicastères aussi variés qu'essentiels à la bonne marche de la commune : les routes, la mobilité, la prévoyance sociale, les cimetières et la gestion des déchets. Au fil des années, tu as porté et accompagné de nombreux projets, avec un vrai impact pour notre commune. Parmi eux, le travail considérable réalisé dans le cadre du Plan Climat, le suivi du dossier éolien, la réfection de la Route de Châtel après son effondrement, la mise en place des zones 30 km/h à Bugnaux et à Essertines, ainsi que la réalisation de la déchèterie de l'Alliez. À ce sujet, il convient de souligner un épisode particulièrement révélateur de ton engagement. Lorsque notre architecte a quitté le projet en cours de chantier de la réalisation de la déchetterie, tu as assumé seul, durant plusieurs mois, en toute discrétion, la direction des travaux. Une responsabilité importante que tu as prise avec le sérieux, la rigueur et le sens du devoir qui te caractérisent. J'ai eu le plaisir de travailler avec toi pendant sept ans. Certains diront que cela mérite une médaille... pour toi bien sûre ! Durant toutes ces années, nous avons partagé de très bons moments, notamment lors des sorties et des repas avec nos aînés. Entre l'organisation minutieuse et les imprévus de dernière minute, il y avait toujours de quoi animer nos journées. Mais au final, tout se déroulait toujours dans la bonne humeur. Puis il y a eu la période COVID. Plus de sorties, plus de repas, mais nous nous sommes transformés en préparateurs et livreurs de paniers garnis pour nos aînés. Masqués de la tête aux pieds, nous avons avantage l'allure de brigands que de bénévoles bien intentionnés !





M^{me} Marie-Pomme MOINAT : *Cher Philippe,*

À l'extérieur, devant le Conseil, tu te fais parfois discret. Bien que d'origine suisse-allemande, tu es profondément vaudois dans ton rapport aux choses : tu n'aimes pas te mettre en avant. D'ailleurs, si cela ne tenait qu'à toi, il n'y aurait probablement pas de discours ce soir. Et pourtant, il me semble important de rappeler l'ampleur de ton engagement. Dix ans au Conseil général, dix ans à la Municipalité : vingt années consacrées à la vie de notre commune. Ce n'est pas rien. Je ne suis pas certain que nous ayons toujours pleinement mesuré, collectivement, tout ce que tu as apporté à Essertines. Tu vas nous manquer. Tu vas nous manquer par ta maîtrise remarquable de tes dossiers. Avec toi, aucun objet n'arrivait sur la table municipale avant d'avoir été mûrement réfléchi, analysé, construit et abouti. Tu vas nous manquer par tes précieuses connaissances, notamment dans les domaines financiers et énergétiques, que tu as toujours partagées avec générosité. Tu vas nous manquer par ton esprit réfléchi, qui nous a souvent permis de prendre le temps nécessaire avant d'agir et d'éviter les décisions précipitées. Tu vas nous manquer par ton soutien indéfectible à tes collègues, ta disponibilité permanente pour donner un coup de main, même lorsque les dossiers ne relevaient pas de ton dicastère, ton souci constant des intérêts de la commune. Tu vas nous manquer par ta présence sur le terrain, auprès des employés communaux et de l'administration, toujours à leur écoute, toujours prêt à participer concrètement lorsque cela était nécessaire. Je pense notamment à ces moments où l'on te retrouvait à installer la salle du Conseil ou à relire une xième fois un rapport ou les comptes, un travail précieux fait dans l'ombre. Et puis, bien sûr, tu vas nous manquer pour ton humour si particulier. Un humour parfois tellement décalé qu'il m'a fallu au moins quatre ans pour le comprendre... et finalement l'apprécier à sa juste valeur.

M^{me} Stéphanie BARTOLINI : *Cher Philippe,*

Après vingt années au service de la commune, le moment est venu de davantage de ton temps. Profiter de tes lundis soir sans séance.

Profiter de moments précieux avec ton épouse.

Profiter de tes mercredis avec ta petite-fille.

Et surtout profiter de la liberté de ne plus devoir ajouter une énième réunion municipale à ton agenda. Pour te remercier de ton engagement, nous avons le plaisir de t'offrir ce soir un arbre : un prunier Reine-Claude. Ce choix n'est pas le fruit du hasard, car il me semble qu'il te ressemble beaucoup. La Reine-Claude est un fruit qu'il faut savoir attendre. Cueilli trop tôt, il reste vert, acide et peu agréable. Mais lorsqu'on lui laisse le temps d'arriver à maturité, il développe des arômes exceptionnels. Au fil des années, j'ai appris qu'il en allait un peu de même avec toi. Te laisser travailler à ton rythme permettait d'obtenir le meilleur de ton expertise, de ton intelligence et de ton engagement. À l'inverse, te presser ne garantissait qu'une réponse... disons plus acide et parfois un peu moins digeste. Il m'a fallu quelque temps pour comprendre cette vérité, mais depuis cette révélation, travailler à tes côtés a été un véritable bonheur.

M^{me} Marie-Pomme MOINAT *Cher Philippe, cher ami,*

Au nom de la Municipalité, de l'administration communale, des employés communaux et de toute la population d'Essertines, nous te remercions du fond du cœur pour ces vingt années de service, pour ton engagement sans faille, pour ton amitié et pour tout ce que tu as apporté à notre commune. Nous te souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape de ta vie.

Et surtout, un immense merci. »

M. Philippe STAUB est longuement applaudit (standing ovation).



Il nous donne lecture de sa réponse:

« Il s'annonce être entre le cœur lourd et le cœur léger fasse à ce départ. C'est en effet avec soulagement que je dépose la charge de ma fonction, mais c'est avec regret que je quitte les collègues très appréciés. À force de séances hebdomadaire durant lesquelles on travaille à la recherche de solutions, de réponses, de décisions concernant les multiples dossiers qui nous sont soumis, une amitié s'établi, des liens se tissent et qu'aujourd'hui il me coûte de quitter des amis. Toutefois je pars confiant, parce que votre Municipalité complétée par Nils est d'une qualité rare. J'espère que vous saurez les appréciés et les traiter avec respect et bienveillance. J'aimerais également mentionner la chance que nous avons d'avoir une belle équipe au niveau des employés communaux dont les compétences et la serviabilité ne sont plus à prouver. En plaisantant, il disait lors d'une soirée que lorsque que l'on ne peut plus se promener sans regarder l'état des routes ou l'état d'entretien des accotements, il est temps d'arrêter. »

M^{me} **Marie-Pomme MOINAT** indique que des restrictions d'eau seront annoncées par un tout ménage. Elle précise que le SIDERE prélève de grandes quantités d'eau pour des réparations.

Elle annonce que le 02.08.2026, aura lieu le Tour de France féminin. qui passera par Bugnaux. À cette occasion, une place ombragée sera préparée pour voir passer ce tour féminin, trois vigneron vendront de leurs vins et Bertrand fera des Malakoff.

M. **Sylvain MARTIN** annonce concernant :

Les Forêts : lors de la séance avec l'AGFOR une belle année avec la vente de bois, mais ceci est dû aux bostryches et à sa coupe forcée dans les forêts. Il craint qu'avec la sécheresse due à la canicule le bostryche ne se repende à nouveau. Ce sont 1518 mètres cube de bois qui ont été coupés et en compensation, 250 arbres ont été replantés. Ce gain d'argent va être investi dans des achats de matériaux et notamment dans un chenillard.

Fête nationale 01.08.2026 : invité d'honneur, habitant de Bursins M. **Guy PARMELIN**, notre Président de la Confédération sera présent avec sa femme pour toute la soirée. La société des fêtes et la jeunesse maintiennent leurs programmes habituels. Avec une touche spéciale pour la venue du Président de la Confédération. Le repas sera payant et sur inscription à CHF 25 par adultes et CHF 10 par enfants.

M. **Jérôme RICHARDET** remercie l'adoption des comptes 2025.

Concernant le :

Bâtiment : les retouches sur la fontaine du Closel. Pour le collège de Bugnaux le chantier avance bien, la toiture est terminée.

Travaux : Échafaudage sur l'Auberge avec le remplacement du crépis qui se décollait.

M^{me} **Stéphanie BARTOLINI** concernant le :

TSP : Le Sport libre a été mis en place par le TSP. Les 12 et 19.03.2026, la TSP était présente à l'arrêt du bus du village pour annoncer ces cours de sport libre pour les 14 à 20 ans. Dès le 07.10.2026, ouverture des inscriptions.

Vignes : Millésime 2025 a été livré et est disponible pour achat.

M. **Philippe STAUB** annonce que le 30km/heure sur Essertines sera mis en place mi-juillet !



10. Communications des délégué·ées aux associations intercommunales (ASSAGIE, Enjeu, AIER, ORPC)

ASSAGIE : Le délégué, M. **Bertrand SEYDOUX** indique que les comptes ont été acceptés. Que les comptes 2024 étaient de CHF 9'483'779 et les comptes 2025 étaient à CHF 10'358'882 ainsi les augmentations sont dues à des investissements dans de nouveaux bâtiments. L'ASSAGIE pour Essertines englobe uniquement le scolaire.

ENJEU : La déléguée, M^{me} **Priscille RAMONI** a participé à la séance du 10.06.2026. Le préavis de demande de crédit d'investissement de CHF 123'000 a été accepté pour le Martinet. Un préavis pour le renouvellement du WIFI a été accepté pour un montant de CHF 130'000. Un préavis pour la rénovation de la Piscine de Rolle a été accepté pour CHF 3'550'000. Les comptes : le coût annuel par élève pour les primaires est passé de CHF 4'350 de CHF 4'460 et pour les secondaires est de CHF 3'800 CHF. Concernant l'accueil de jour, le coût par habitant est de CHF 320. Cet écart budgétaire CHF 59'000 est dû à des solutions de réserves.

AIER : Le délégué, M. **Bertrand SEYDOUX** indique que les comptes 2025 de l'AIER étaient budgété à CHF 1'718'00. L'AIER a en réalité moins dépensé à CHF 1'237'334 à cause des solutions de réserves. C'est aussi, car la STEP est amortie et ce sont CHF 69'955 versés par Essertines. L'AIER a demandé un crédit de CHF 297'000 pour le remplacement du couplage chaleur-force qui a été accepté et un préavis pour la révision du règlement du personnel accepté également. Enfin, un préavis de CHF 67'800 pour un crédit d'étude de faisabilité de remise à niveau de la STEP de Rolle a été accepté. La grande STEP d'Aubonne étant un projet qui stagne, la STEP de Rolle veut étudier les coûts de la remise à niveau. Ceci permettra à l'AIER de se positionner sur l'adhésion ou non à la STEP d'Aubonne ou du Grand Rolle.

ORPC : Le délégué, M. **Pierre-Yves VAL** a participé à la séance du 25.03.2026 où les comptes 2025 ont été acceptés. Grâce à des dépenses maîtrisées, la participation facturée aux communes est inférieure au budget à CHF 21.06 par habitant au lieu de CHF 22.54. C'est CHF 16'612 de charge annuelle pour la Commune d'Essertines, représentant un remboursement de CHF 727.20.

11. Propositions individuelles

M. **Pierre JACCARD** explique que le 30.09.2025 dernier lors d'un Conseil il y avait eu la présentation avec M. **Thomas GUIBENTIF** du projet Enessert. L'idée était que le village produise de l'énergie photovoltaïque et pourquoi ne pas la partager avec des personnes qui n'ont pas de panneaux chez eux. Le projet était de mettre en place une communauté électrique locale. En septembre, ils étaient confiants, mais tout de même persistait une réserve avec le monopole de la Romande Energie. Depuis le 01.05.2026 la 1^{ère} communauté locale de Suisse gérée par une coopérative est fonctionnelle. L'intérêt médiatisé lors d'un 19h30 sur la RTS, l'intérêt de grosses entreprises et de consultants, ainsi que 16 participants locaux ont permis cette réalisation. Le 24.09.2026 une présentation pour l'ouverture de la coopérative sera ouverte au public dans la salle du foyer de la Maison de Commune. Tous celles et ceux qui produisent ou consomment seront les bienvenus. Avec le soutien de la Commune, de l'État de Vaud et de la fondation Leenaards et d'autres, ils sont optimistes pour le développement de ce projet.

M. **Yannick VAUTHIER** indique que selon la brochure reçue sur les hérissons, il faut mettre à disposition des petits tas de bois pour que ceux-ci viennent cohabiter. Il souhaiterait que le tas



de bois qui sera utilisé pour le feu de joie pour le 01.08.2026 soit contrôlé, afin que le **Président M. Guy PARMELIN** n'ait pas de hérissons grillés !

M. **Stephan AEPLI** souhaite que formellement après l'appel soit indiqué le nombre de membres présents, le quorum soit annoncé et si l'Assemblée peut délibérer.

M^{me} **Véronique GROSJEAN** a remarqué qu'à St-Oyens, le passage piéton a été instauré devant l'église, elle souhaiterait la même chose sur la Commune d'Essertines. M. **Philippe STAUB** n'a pas de réponse précise à donner ce soir, mais il se souvient que ceci avait été souhaité et déjà refusé. Mais la sécurité sera amenée par la zone 30km/heure.

M. **Bertrand SEYDOUX** souhaite pouvoir baisser le taux d'imposition lors du prochain Conseil au vue de la bonne tenue des comptes depuis plus 10 ans.

M. **Yannick VAUTHIER** s'adresse M. **Julien FULOP** pour son dernier Conseil : « *Cher Julien, tu as choisi de ne pas renouveler ton mandat de Président, nous te remercions tous pour cette année, qui a permis à chacun d'apprendre par cœur le règlement. Tu as su diriger les débats avec rigueur, mais toujours avec une certaine dose d'autodérision. Durant cette année, tu as su mettre à ton profit la citation de Sénèque : « La vie, ce n'est pas d'attendre que l'orage passe, c'est d'apprendre à danser sous la pluie ». Il semble que tu vas rester dans les miliciens dans la prochaine législature, j'ai donc à me gaffer dans mes prochaines interventions. Julien, te sachant peu porté pour les boissons alcoolisées. Il ne nous a pas été possible de prévoir le traditionnel lot de bouteille, mais connaissons tes goûts culinaires, nous souhaitons t'adresser un bon à faire valoir à l'Auberge du Chasseur d'Essertines. Nous te souhaitant bonne continuation à nos côtés.* »

Il termine en annonçant la date du 06.10.2026 pour le prochain Conseil général.

M^{me} **Marie Pomme MOINAT** remercie également le travail du **Président** au nom de la Municipalité.

12. Clôture séance

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence. Il demande de bien vouloir ranger la salle.

La séance est levée à 21h50.

Le Président
Julien FULOP



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

13. Annexes

-Rapport d'irrecevabilité